

# Assistants Maternels

## Accueil et Covid 19

(version du 08 février 2021)

# Préambule

- Dans le contexte sanitaire éprouvant actuel, il apparaît fondamental de préserver un accompagnement bienveillant de chaque enfant dans son éveil, son éducation, son développement, son épanouissement et sa socialisation. Ainsi, l'enfant, ses besoins et ceux de ses parents doivent être placés au centre de l'attention.
- Concernant la place de l'enfant dans la transmission du Sars-cov2, il faut savoir que l'enfant infecté est plus souvent asymptomatique, et les formes sévères hospitalisées sont rares.
- Du fait de l'apparition récente de variants du virus qui seraient beaucoup plus contagieux, les mesures barrières sont renforcées et les modalités du « contact tracing » ont évolué.

# Principes généraux

- Pour les assistants maternels en MAM, le port du masque « grand public » catégorie 1 (norme afnor) ou du masque chirurgical est obligatoire en présence des enfants et des parents.
- Pour les assistants maternels à domicile, celui-ci demeure non obligatoire lorsque l'assistant maternel est seul en présence des enfants mais est obligatoire lors des échanges avec les parents. Si le professionnel ou un enfant confié ou un membre de son foyer est « à risque » de forme grave, le professionnel porte un masque chirurgical même en présence des enfants.
- Le port du masque est proscrit pour les enfants de 0 à 3 ans compte tenu du risque d'étouffement. Il est conseillé, dans la mesure du possible, pour les enfants de 6 à 11 ans au domicile de l'assistant maternel. Il est obligatoire pour les enfants de plus de 11 ans.
- Le port d'un masque « grand public » de catégorie 1 ou chirurgical est obligatoire pour les parents lors de toute interaction avec les professionnels.

- **Les principaux signes de la Covid chez l'enfant** sont : La fièvre  $>38^{\circ}$  (parfois isolée), la toux, des difficultés respiratoires, des troubles digestifs (diarrhée), l'altération de l'état général (fatigue, somnolence), la perte du goût/de l'odorat.  
→ Vérifier la température de l'enfant en cas d'apparition de symptômes.

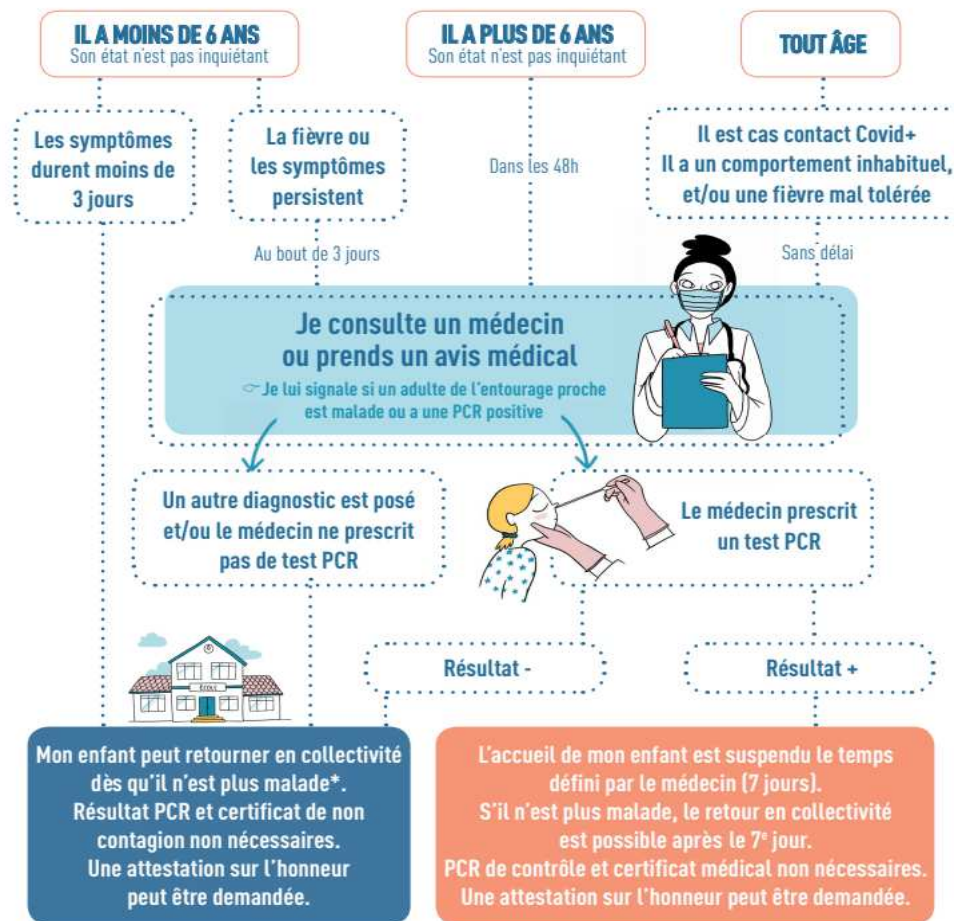
### **Une rhinite seule n'est pas un symptôme de la Covid 19**

- Pas d'accueil de l'enfant si lui ou une autre personne vivant à son domicile est positive au Covid 19.
- Pas d'accueil si l'assistant maternel ou une autre personne vivant à son domicile est positive au Covid 19.
- L'activité de tous les professionnels (MAM) ayant eu un contact à risque avec l'enfant Covid + est également suspendue (ex. : contact sans masque avec l'enfant)

# MON ENFANT EST MALADE

(fièvre supérieure 38°, toux, diarrhée, vomissements...)

**LA RÈGLE D'OR : Je ne le mets pas en collectivité**



\*L'isolement peut être prolongé dans le cas d'un contact intra familial (voir article sur mpedia "Votre enfant est cas contact")

**mpedia.**  
spécialiste de l'enfant

Pour des parents bien informés.

Mis à jour le 17/09/2020

Source : Sociétés savantes de pédiatrie (SFP / GPIP avec le soutien de l'AFPA)

- Lorsqu'un enfant présente des symptômes tels que fièvre, et toux depuis 3 jours, ses parents doivent demander un avis médical. L'enfant pourra être de nouveau confié si le diagnostic de Covid 19 est écarté par le médecin.

Dans le cas où l'enfant est diagnostiqué Covid 19, lui même et tous les enfants accueillis chez l'assistant maternel seront placés en isolement pendant 7 jours à leur domicile.

7 jours après le début de symptômes (s'il n'a plus de fièvre) ou après la période d'isolement, les enfants pourront être de nouveau confiés à l'assistant maternel.

Le retour chez l'assistant maternel n'est pas conditionné à la production d'un certificat médical. L'assistant maternel peut demander une attestation sur l'honneur aux parents.

**Attention, le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas. Son efficacité dépend de son bon usage (voir ci-dessous).**

# LE MASQUE BARRIÈRE

## COMMENT LE METTRE EN PLACE ?

### TUTORIEL



#### ÉTAPE 1

Lavez-vous les mains avec du savon ou procédez à une friction avec du gel hydro-alcoolique pendant une vingtaine de secondes.



#### ÉTAPE 2

Vérifier l'état du masque : il doit être propre et ne pas présenter de déchirures.



#### ÉTAPE 3

Positionnez le masque barrière dans le bon sens.



#### ÉTAPE 4

Ajustez le masque sur votre nez et sur votre menton. Au même titre que la bouche, ces deux parties doivent être correctement couvertes.

### CONTINUEZ À RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES

### CONSIGNES D'UTILISATION

Une fois le masque mis en place :

- celui-ci ne doit plus être touché ;
- ne passez pas les doigts ou les mains sous le masque et évitez le contact des mains sur le visage ;
- ne baissez pas votre masque sur le cou ;
- continuez à respecter les gestes barrières.



Se laver très régulièrement les mains.



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter.



Saluer sans serrer la main, éviter les embrassades.

## COMMENT LE RETIRER ?

### TUTORIEL



#### ÉTAPE 1

Lavez-vous les mains avec du savon ou procédez à une friction avec du gel hydro-alcoolique pendant une vingtaine de secondes.



#### ÉTAPE 2

Enlevez le masque en le saisissant par les attaches.



#### ÉTAPE 3

Stockez le masque dans un sac en plastique fermé jusqu'au lavage.



#### ÉTAPE 4

Enfin, lavez-vous une nouvelle fois les mains avec du savon ou procédez à une friction avec du gel hydro-alcoolique pendant une vingtaine de secondes.

### ENTRETIEN

Les masques en tissu doivent être lavés en machine à 60° avec de la lessive pendant au moins 30 minutes. En attente du lavage, ils doivent être stockés dans un sac en plastique fermé.



# L'accueil des parents

- Maintenir, si possible, la gestion des arrivées et des départs des enfants, en échelonnant les horaires.
- L'assistant maternel et le parent portent obligatoirement un masque « grand public » de catégorie 1 ou un masque chirurgical lors des échanges même si ils respectent la distance d'un mètre entre eux.
- Chaque parent se nettoie les mains au gel hydroalcoolique lors de son arrivée et lave les mains de son enfant à l'eau et au savon, si c'est possible, sinon le lavage s'effectuera avec l'assistant maternel.
- Si il est nécessaire d'approfondir une discussion, préférer le téléphone et en tous cas rester à distance.
- Laisser, si possible, les poussettes ou les cosy dehors.

# Recommandations sanitaires

- Le lavage fréquent des mains à l'eau et au savon reste un geste barrière très important aussi bien pour l'assistant maternel que pour les enfants accueillis. Le séchage doit s'effectuer avec un essuie-mains jetable (prévoir une poubelle avec un sac plastique) ou avec une serviette individuelle pour chaque enfant et chaque assistante maternelle (MAM). Les serviettes individuelles sont changées quotidiennement (voir ci-dessous).
- L'usage d'une solution hydro-alcoolique est réservée aux adultes, pour les situations où l'eau et le savon ne peuvent être utilisés. Dans tous les cas, la solution est tenue hors de portée de l'enfant.
- Se laver les mains (assistant maternel et enfant) avant et après chaque moment clé : accueil, repas, changes/toilette, sieste et entre les jeux.
- Utiliser exclusivement des mouchoirs à usage unique à jeter systématiquement dans une poubelle munie d'un sac plastique.

## HYGIÈNE DES MAINS SIMPLE ET EFFICACE



**Mouillez**-vous les mains avec de l'eau



**Versez** du **savon** dans le creux de votre main



**Frottez**-vous les mains de 15 à 20 secondes : les **doigts**, les **paumes**, le **dessus des mains** et les **poignets**



**Entrelacez** vos mains pour nettoyer la zone **entre les doigts**



**Nettoyez** également les **ongles**



**Rincez**-vous les mains **sous l'eau**



**Séchez**-vous les mains si possible avec un **essuie-main** à usage unique



**Fermez** le robinet avec l'**essuie-main** puis jetez-le dans une poubelle

*Si vous n'avez pas d'eau ni de savon, utilisez une solution hydroalcoolique pour adopter les mêmes gestes (étapes 2, 3, 4 et 5). Veillez à vous frotter les mains jusqu'à ce qu'elles soient bien sèches.*

**Les gestes de chacun font la santé de tous**



Etat des connaissances - Juillet 2009. BMA/CORFOAIE - Illustration : Eau/Agence Chantalp. Réf. 310.09706-A

# L'accueil des enfants (1)

**Pas de masque pour les enfants de moins de 3 ans (risque d'étouffement)**

**Port du masque conseillé pour les enfants de 6 ans à 11 ans et obligatoire pour les enfants de 11 ans ou plus (masque « grand public » catégorie 1 ou chirurgical)**

- Eviter que l'enfant vienne avec ses propres jouets.
- Prévoir, si possible, un "doudou" qui reste chez l'assistant maternel, par exemple, et dans tous les cas le laver régulièrement (tous les 2 jours).
- Laver fréquemment les tétines, anneaux dentaires et, de façon générale, tout ce que les enfants mettent à la bouche.
- Laisser sacs et chaussures dans l'entrée ou à l'extérieur s'ils peuvent y être protégés des intempéries.

## L'accueil des enfants (2)

- Demander aux parents des sacs en plastique destinés aux vêtements souillés.
- Privilégier les jeux et jouets lavables au lave vaisselle/lave linge ou que l'on peut nettoyer avec des lingettes ou produits désinfectants adaptés au contact alimentaire (vérifier sur l'étiquette).
- Lors des repas, veiller comme en temps ordinaire, à ce qu'il n'y ait pas d'échange de nourriture, de boisson ou de couverts entre les enfants. De même lors des siestes pour les tétines et les doudous.
- Privilégier les activités d'extérieur.

# L'Assistante Maternelle

- Eviter de porter des gants, ils donnent un faux sentiment de protection. Privilégier le lavage des mains.
- Se laver les mains avant et après chaque soin apporté à l'enfant.
- Penser à changer de vêtements après le départ du dernier enfant et les mettre à laver directement en machine, si possible à 60° puis se laver les mains.
- Pour les assistants maternels en MAM, il est recommandé de maintenir une distance de 2 m entre adultes en l'absence de port de masque, c'est à dire durant les temps de pause et les repas.

# L'entretien du domicile

- Pour renforcer le cadre sanitaire il est recommandé d'augmenter la fréquence de renouvellement de l'air :

**L'aération des pièces d'accueil devra avoir lieu toutes les heures, pendant plusieurs minutes.**

Par ailleurs, tous les locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 mn le matin avant l'arrivée des enfants, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

- Laver en machine si possible à 60°, gants de toilette, serviettes et bavoirs ayant servi dans la journée.
- Laver en machine si possible à 60°, draps, gigoteuses autant que de besoin et au moins une fois par semaine.
- Laver vaisselle, biberons et sucettes, ..., au lave vaisselle si possible.

- Laver le sol de votre domicile en fin de journée avec les produits ménagers usuels. Commencer par les zones les plus propres pour terminer par les zones les plus sales. Désinfecter les poignées de portes, rampes, interrupteurs, tables, table à langer, parc, barrières, barreaux du lit ..., (avec un nettoyant désinfectant toutes surfaces) en pulvérisant le produit sur une éponge et non directement sur les surfaces (risque de dispersion du virus dans l'air).
- Les jouets (cf plus haut) doivent être lavés au minimum toutes les 48h



# Consignes de nettoyage lorsqu'un cas de Covid 19 est constaté

Lorsqu'un cas de Covid 19 a été diagnostiqué chez un enfant accueilli, chez l'assistant maternel ou un membre de son foyer, un nettoyage approfondi est nécessaire pour éliminer le virus de l'environnement avant de pouvoir reprendre l'accueil.

- Ne pas utiliser un aspirateur (sauf ceux équipés d'un filtre HEPA) pour le nettoyage des sols,
- Mettre une tenue lavable à 60°, des gants résistants et des chaussures fermées,
- Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique ou lavable à 60°, avec un détergent usuel,
- Rincer à l'eau avec un autre bandeau de lavage à usage unique ou lavable à 60° et laisser sécher,
- Désinfecter les sols et surfaces avec un produit virucide (NF 14476) ou à l'eau de javel diluée à 0,5 % (1l de javel à 2,6° + 4 l d'eau froide) avec encore un autre bandeau de lavage à usage unique ou lavable à 60°.
- Laver les vêtements, les bandeaux de lavage lavable à 60°. Les bandeaux de lavage à usage unique sont éliminés dans un double sac plastique conservé 24h à l'écart avant d'être éliminé avec les ordures ménagères.

Ce document a pour objectif de soutenir votre activité.  
Il est mis à jour au fil des préconisations ministérielles.

**Merci à vous pour votre travail auprès des  
enfants et de leurs parents**

**Continuez à prendre soin de vous**

---

**Conseil Départemental de la Somme**  
**Direction Enfance et Famille**  
Pôle départemental de PMI  
Unité Agréments  
43 rue de la République  
CS 32615  
80026 AMIENS Cedex 1

